

# La collecte des **déchets végétaux** évolue

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, de nouvelles offres gratuites autour du broyage sont proposées aux habitants de Toulouse Métropole pour les aider à réduire leurs déchets végétaux et les réutiliser au sein de leur jardin.

- › Broyer, c'est réduire les besoins en arrosage grâce au paillage et éviter les trajets en déchèterie.
- › Broyer, c'est fabriquer son propre compost à partir des déchets végétaux pour développer la biodiversité et aussi pour nourrir et protéger les sols contre les nuisibles, les maladies, la chaleur et le froid.

## Un déchet végétal, c'est quoi ?

Feuilles mortes, branches d'arbres, taille de haies, tonte de pelouse... l'ensemble des végétaux provenant de l'entretien des jardins.

## Vos services gratuits :

### Prêt de broyeur individuel

Un partenariat avec Kiloutou permet désormais d'emprunter un broyeur dans l'une des 5 agences du territoire.

### Service de broyage à domicile par des professionnels

Il est possible de demander une prestation de broyage à domicile, une fois la coupe des déchets végétaux effectuée.

### Opération de broyage dans les communes

Des plateformes de broyage mobiles se déplacent de commune en commune pour broyer les végétaux et apprendre à utiliser le broyat obtenu.

### Formations et animations locales

De nombreuses astuces existent pour limiter les déchets végétaux et apprendre à les réutiliser. Toute l'année, des formations et des animations sont organisées sur l'ensemble des communes de Toulouse Métropole.



Services gratuits, sur réservation en ligne [metropole.toulouse.fr](https://metropole.toulouse.fr) ou dans les **Maisons Toulouse Services**.

**Toulouse Métropole Interventions** reste à votre écoute au **0800 201 440**.



## En 2025, évolution de la collecte en porte à porte

Dès janvier 2025, le service de collecte en porte à porte évolue vers un abonnement payant (120€/an). Inscriptions en ligne entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 novembre 2024 sur [metropole.toulouse.fr](https://metropole.toulouse.fr)

Cette évolution permet d'harmoniser les services liés aux déchets végétaux dans les 37 communes du territoire et répond aux objectifs de réduction des déchets tels que fixés par la réglementation\*.

\* Loi AGECE : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

\* PRPGD : Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets

Au cœur de  
votre quotidien

toulouse  
métropole